



## Les pratiques amateurs menacées

Aujourd'hui, les artistes qui se présentent devant vous sont tous des amateurs. Ils ne vivent pas de ce métier, mais pratiquent leur activité dans les associations de manière bénévole pour vivre un loisir, un engagement, une passion.

Mais, en ce moment s'élabore à Paris un projet de loi visant à encadrer les pratiques amateurs : ces dernières feraient semble-t-il une "concurrence déloyale" aux professionnels du spectacle !

Toute une série d'obstacles administratifs seraient ainsi créés pour nous dissuader, nous, artistes amateurs bénévoles, ainsi que les organisateurs de fêtes et de spectacles, de nous produire devant vous, et de vous faire profiter de spectacles qui bien que réalisés par des amateurs n'en sont pas moins de qualité.

Ainsi, la participation d'amateurs à un spectacle devrait dorénavant faire l'objet de contrat de travail et relèverait des règles du code du travail.

Ainsi, la participation d'enfants d'âge scolaire à des spectacles entraînerait l'application des textes sur le travail des enfants.

Une telle loi mettrait donc fin aux très nombreux festivals, fêtes et spectacles populaires ainsi qu'à l'activité de nombreuses associations en Bretagne comme partout en France.

**Chez nous, toute la spécificité des musiques et danses bretonnes, entretenue par près de 40 000 bénévoles, serait remise en cause par ces nouvelles exigences.**

Ce projet de loi devrait être soumis au vote des parlementaires à la rentrée 2008. Nous le dénonçons **car** :

- **il remet en cause la liberté des pratiques culturelles** inscrite dans l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- **il remet en cause la diversité des cultures.** Or la déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle (ratifiée par la France) précise que les pratiques et les liens culturels "*ne doivent pas être considérés comme des marchandises ou des biens de consommation comme les autres*".

- **il remet en cause les politiques de lien social**, d'éducation des jeunes générations et d'apprentissage de projets communs, menées par un riche tissu associatif partout en France.
- **il remet en cause l'activité économique**, touristique, et l'image de régions entières.
- **il remet en cause les liens unissant artistes professionnels et amateurs**, en les mettant inutilement dos à dos, alors qu'ils sont complémentaires.
- **il remet en cause la création culturelle en Bretagne** comme partout en France.

**Nous sommes tous concernés :**

... **Bagadoù, cercles, harmonies, chorales, groupes de théâtre...**

... **Organisateurs de fêtes** ...

... **Artistes amateurs** ...

... **Bénévoles d'associations** ...

... **Intermittents**, qui êtes nos partenaires dans nombre de manifestations

... **Spectateurs**, qui aimez participer aux fêtes populaires et aux spectacles et concerts impliquant des amateurs.

... **Parents**, qui inscrivez vos enfants pour un apprentissage artistique dans une structure de formation associative ou non.

**Ce projet est une remise en cause de la liberté des pratiques culturelles et de la diversité des cultures.**

**Défendre les pratiques amateurs  
c'est assurer une culture populaire vivante**

**Signons la pétition pour défendre cette culture populaire vivante !**